

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES***



**Edition Chronologique n°12 du 4 mai 2009**

TEXTE SIGNALE

**ARRÊTÉ**

abrogeant l'arrêté du 29 août 1991 portant création au restaurant du centre d'électronique de l'armement de Bruz d'un traitement automatisé d'informations nominatives dont l'objet est la gestion des comptes des usagers du restaurant.

*Du 13 janvier 2009*

DÉLÉGATION GÉNÉRALE POUR L'ARMEMENT.

**ARRÊTÉ** abrogeant l'arrêté du 29 août 1991 portant création au restaurant du centre d'électronique de l'armement de Bruz d'un traitement automatisé d'informations nominatives dont l'objet est la gestion des comptes des usagers du restaurant.

*Du 13 janvier 2009*

NOR D E F D 0 9 0 2 3 1 2 A

---

*Texte abrogé :*

Arrêté du 29 août 1991 (BOC, p. 3033 ; BOEM 160). Non inséré dans Boréale.

*Référence de publication :* JO n° 31 du 6 février 2009, texte n° 15 ; signalé au BOC 12/2009.

---

Note de la CPBO : Le présent texte n'est pas inséré *in extenso* dans la base de données.  
Se reporter à la publication mentionnée dans la rubrique « Référence de publication » ci-dessus.